



Péruwelz, le 20 février 2026

AVIS

Conformément à l'article 25/4 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, le Collège de police de la Zone de police Bernissart-Péruwelz porte à la connaissance de la population que le Conseil de police se réunira **le mardi 03 mars 2026 à 18H30** À la salle communale de Roucourt située à 7601 Roucourt, rue Julien Bouchain, 3. L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

Ordre du jour fixé par le Collège de police en sa séance du 20 février 2026 :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - 05 janvier 2026
2. Lettre de mission du Chef de corps - Décision
3. Compte budgétaire, bilan et compte de résultats - Exercice 2025 - Décision
4. Budget 2026 - Décision
5. Modification budgétaire 1/2026 - Décision
6. Introduction d'un recours en annulation au Conseil d'état à l'encontre de l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 19 décembre 2025 rejetant le recours introduit par la Zone de police à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 20 août 2025 réformant les comptes annuels 2024 de la Zone de police – Autorisation
7. Introduction d'un recours en annulation au Conseil d'état à l'encontre de l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 12 février 2026 rejetant le recours introduit par la Zone de police à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 25 novembre 2025 réformant la modification budgétaire 2/2025 de la Zone de police – Autorisation
8. Mobilité 2026-02 - Vacance d'emploi pour un ouvrier au service logistique
9. Mobilité 2026-02 - Vacance d'emploi pour 8 INP Intervention
10. Mobilité 2026-02 - Vacance d'emploi pour 2 INP Proximité

Par le Collège de police,

Pour le Chef de zone,
O. MOULIN,
Sur délégation,
G. COMBLEZ,
Le Secrétaire

Le Président,
J. ABABIO